



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N° 67/38

LE CANADA ET LES DROITS DE L'HOMME

Discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, à la Convention biennale de la Fédération canadienne de la Presse ethnique, à Winnipeg, Manitoba, le 24 novembre 1967.

Ce soir, je voudrais vous parler des droits de l'homme, sur le plan national et sur le plan international.

Définir les droits de l'homme et en assurer la réalisation dans le monde entier, voilà l'une des tâches les plus importantes dont doit s'acquitter le genre humain. La dignité de la personne, les droits des groupes ethniques, des peuples et des nations vont de pair avec le progrès économique de notre planète et l'abolition de la menace nucléaire, comme objectifs fondamentaux pour chacun de nous en ce vingtième siècle. Tout échec dans l'un ou l'autre de ces domaines serait de mauvais augure pour la paix et la stabilité dans le monde.

Quelles questions pouvons-nous poser à propos des droits de l'homme au Canada? Est-ce que nous sauvegardons les droits des Canadiens, "sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion?". Je réponds: "oui"; pourtant, je sais qu'il s'est déjà posé des problèmes au point de vue de l'interprétation et de l'application des libertés pour tous les Canadiens. La ligne de conduite officielle, toutefois, est claire et, dans l'ensemble, les attitudes individuelles ont été spontanées et tolérantes en comparaison de la ligne de conduite suivie par d'autres pays. Le flot continu d'immigrants que le Canada accueille d'un peu partout témoigne hautement de la liberté dont on jouit au Canada. Des millions de personnes choisiraient-elles volontiers le Canada s'il n'était pas vraiment une société libre et démocratique?

A propos des droits de l'homme au Canada, je voudrais aborder trois sujets d'actualité: l'immigration, le grand débat sur l'unité nationale et la nature hétérogène de la population canadienne.

Par tradition, notre pays a cherché à augmenter sa population par l'immigration: façon d'aller quérir de nouveaux talents, de nouvelles idées, de nouveaux enthousiasmes. L'un des résultats de cette politique a été, depuis le tournant du siècle, l'accroissement rapide d'une population dont l'ascendance n'est ni britannique ni française.

Les recensements de 1951 et 1961 révèlent certaines tendances très importantes. Au cours de la décennie, l'augmentation globale de la population a été de 4,228,818 âmes, dont 25.5 p. cent, soit 1,080,620 âmes, sont le fruit de l'immigration.

De même, au cours de cette période, d'importants changements sont survenus dans la répartition de la population totale entre les divers groupes ethniques.

En 1951, 47.9 p. cent des habitants étaient d'origine britannique, 30.8 p. cent étaient de descendance française et 21.3 p. cent d'origines différentes des deux premières. En 1961, un relevé équivalent donnait les proportions suivantes: 43.8 p. cent, 30.4 p. cent et 25.8 p. cent, respectivement. A noter qu'une augmentation de 4.5 p. cent est survenue pendant ces dix ans dans le pourcentage de la population dont l'origine n'est ni française ni britannique. Etant donné les changements apportés depuis 1961 aux règlements de l'Immigration, je crois que nous pouvons prévoir une courbe ascendante.

Comme nous accueillons de nombreux immigrants chaque année, le sort de ces derniers préoccupe beaucoup tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'édification d'un Canada fort et uni.

Nous avons appris par les mouvements de peuples de l'après-guerre, que le rôle joué par un immigrant dans son nouveau pays dépend de nombreux facteurs: des droits que la loi lui confère, de sa compétence professionnelle, compte tenu des possibilités d'embauchage ou d'emploi, de l'attitude de la population qui l'accueille et de ses propres réactions psychologiques devant son nouveau milieu. A titre de Canadiens, nous devons garantir l'exercice de ces droits, ainsi qu'un juste équilibre entre la compétence professionnelle et les occasions d'emploi. Nous devons voir à ce que nos nouveaux compatriotes soient traités en égaux; nous devons nous faire un devoir d'aider l'immigrant à s'adapter à son nouveau milieu.

A l'heure actuelle, notre pays discute sérieusement de son avenir. A l'occasion de l'année du Centenaire de la Confédération, nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos réalisations multiples. Nos perspectives d'avenir dans le domaine de l'accroissement, de la prospérité et de l'influence mondiale sont excellentes. Il ne faudrait pas oublier, cependant, que 1967 a vu surgir des litiges que chaque Canadien doit envisager avec courage, quels que soient son origine ethnique, son lieu de résidence et son occupation. L'unité est notre problème à tous.

Le Canada français s'est réveillé pour assimiler tous les progrès technologiques et sociaux du vingtième siècle. Ce réveil a profondément modifié la perspective dans laquelle nous pouvons envisager l'avenir du Canada. Le sens de la collectivité du Canadien français est toujours le même; il est aussi fort que jamais; mais les moyens que possède le Canadien français de faire avancer les intérêts de sa collectivité ont connu par contre un grand essor. L'unité canadienne ne peut vouloir dire une société homogène, et toute tentative de créer une telle société serait, à mon avis, le moyen le plus sûr d'amener la désintégration de notre pays.

Le peuple canadien est conscient de cette réalité et il est prêt à rechercher les moyens de l'incorporer dans la notion d'un plus grand Canada. Il existe à cet égard deux objectifs. Le premier consiste à faire en sorte que le Canada français puisse survivre et progresser en tant que communauté distincte à l'intérieur du Canada. Le second est de convaincre le Canada français qu'il a un rôle essentiel à jouer dans l'édification d'un Canada uni. La réalisation de ces deux objectifs, - qui est en réalité l'application de cette expression quelque peu usée mais encore indispensable "l'unité dans la diversité" -, exige de tous les Canadiens les plus hautes qualités de compréhension, de sympathie et de bonne volonté.

La situation vis-à-vis du Canada français n'est qu'une dimension de la question de l'unité. Tout aussi importante est la reconnaissance de la multiplicité de nos origines ethniques et du caractère pluraliste du Canada. Le vocabulaire de la politique n'est pas assez riche malheureusement pour nous donner les termes qui s'appliqueraient avec justesse aux divers concepts en jeu. Nous devons donc souvent avoir recours à l'analogie et à la métaphore, qui conviennent mieux au monde physique qu'au monde politique: nous parlons de la "mosaïque du Canada", de sa qualité de marqueterie, du jardin fleuri aux espèces variées, de l'arc-en-ciel ou du kaléidoscope. Ces clichés, bien qu'ils soient un peu usés, offrent vraiment une image de la nature complexe de notre société.

Même si la langue de la politique canadienne est forcément imprécise, il y a des points fondamentaux qu'il y a lieu d'élucider.

Lorsqu'il s'agit de l'expression "Canada d'expression anglaise", nous l'employons faute d'un meilleur terme pour décrire la majorité des Canadiens qui ne sont pas d'expression française. Cette expression ne signifie pas que les anglophones constituent un groupe monolytique. Et en aucune manière ne devrions-nous l'interpréter comme un manque de considération à l'égard des droits culturels d'un grand nombre de Canadiens dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français.

Par exemple, nous ne devons pas confondre le sens des expressions "Canada anglais" et "Canada d'expression anglaise". Personne ne songerait un seul moment à nier l'influence de la Grande-Bretagne, plus précisément celle de l'Angleterre sur les institutions et les traditions culturelles du Canada. Indépendamment de nos origines, nous bénéficions tous de cet héritage politique, juridique et social. Le pays a néanmoins évolué en même temps dans un milieu nord-américain et sa destinée a été modelée par les apports de groupes ethniques et d'individus de nombreux pays. En plus de fournir au Canada un patrimoine varié, les divers groupes ethniques lui ont donné un caractère d'ensemble qui rend le terme "Canada anglais" complètement démodé en 1967.

Nous ne pouvons prédire l'évolution de notre société qui comprend deux vastes collectivités linguistiques, qui est britannique par ses institutions, hétérogène par son épanouissement culturel et nord-américaine par la géographie. Je puis dire toutefois que le gouvernement veut que cette évolution suive librement son cours. A notre avis, le jeu et les réactions des diverses forces culturelles feront naître un Canada dans lequel de puissants éléments d'unité existeront à côté d'éléments de diversité tout aussi prononcés. Mais diversité

n'est pas synonyme de division. Au Canada, la diversité est une garantie et non une menace à notre existence nationale.

Il n'y a pas que les individus qui aient des droits linguistiques et culturels. Les récentes tendances indiquent qu'il y a de plus en plus une reconnaissance internationale de l'idée que les groupes ont aussi des droits quant à la protection de leur langue et de leur culture. Cette évolution dans un sens plus libéral se reflète dans les conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme. Ni le Canada ni aucune province d'ailleurs ne peuvent rester à l'écart de ce mouvement en vue de l'acceptation de normes internationales concernant les droits et le bien-être de groupes à l'intérieur des grandes collectivités. Le Canada se doit de demeurer à la fine pointe du mouvement pour la reconnaissance et l'amélioration de ces droits.

Ce concept de la liberté de l'individu doit être partie intégrante d'un Canada uni. En dernière analyse, quel que soit le rôle des groupes dans le développement du Canada, ce seront les citoyens d'une société libre qui contribueront individuellement à l'évolution de la Confédération en ce second siècle de notre existence nationale. Les droits de tous les Canadiens doivent être préservés, renforcés et garantis non seulement dans les documents officiels, mais aussi grâce à une attitude d'acceptation, de tolérance et d'encouragement à l'égard et de la part de tous les concitoyens.

La lutte engagée sur le plan international pour la sauvegarde des droits de l'homme, est fondée sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'un des événements les plus marquants de l'histoire d'une civilisation qui se veut plus éclairée et plus humanitaire. Proclamé le 10 décembre 1948 par les Nations Unies, ce document exprime la volonté collective des représentants d'une grande partie des nations du monde.

Il vise à affirmer que la protection des droits de l'homme constitue pour la collectivité internationale, une obligation formelle et permanente. La Déclaration s'attache aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Même si elle ne lie pas juridiquement les États membres de Nations Unies, cette Déclaration solennelle a eu des répercussions considérables sur la jouissance des droits accordés à la population du monde entier. Sans aucun doute, ce document a beaucoup influé sur la Déclaration canadienne des droits de l'homme.

Les Nations Unies ont proclamé que 1968, année qui marque le 20^e anniversaire de la Déclaration, sera l'Année Internationale des Droits de l'homme. Pour que cette année 1968 soit vraiment mémorable et significative, les Nations Unies ont, entre autres choses, demandé aux États membres d'accroître leurs efforts dans les domaines de l'instruction publique et de la législation sur les droits de l'homme.

Comme je l'ai dit aux Nations Unies, il y a un an: "...notre contribution la plus utile serait de faire un examen critique de notre propre dossier et de nos pratiques, en faisant appel à toutes les ressources de la collectivité à ce sujet. La bonne conscience est un mal qui nous atteint tous. Nous tâcherons donc de faire disparaître chez nous toute trace de discrimination touchant la race, les croyances ou le sexe, et de renforcer la sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales par une

campagne soutenue d'éducation et en dénonçant les infractions à l'attention publique. Je suis convaincu que nous pourrions mettre en oeuvre un programme comme celui-ci, grâce à l'appui enthousiaste des organismes bénévoles du [Canada/...".

J'ai appris qu'un bon nombre d'organismes bénévoles élaborent des programmes pour cette Année Internationale. On a créé cet été une Commission canadienne de l'Année Internationale, chargée de collaborer à l'exécution des programmes du secteur privé. Cette Commission est un organisme indépendant, bénévole, qui cherche à stimuler la célébration de l'Année Internationale. La Commission se charge également d'organiser une conférence nationale des droits de l'homme pour la fin de l'automne prochain.

Nombreux sont les Canadiens qui s'intéressent sincèrement et positivement au sort de leurs frères des autres pays. Lorsque les droits fondamentaux dont nous jouissons au Canada sont refusés aux habitants de pays où sont nés plusieurs d'entre nous ou nos pères, il est tout naturel que nous souhaitons que ces droits soient partagés par un plus grand nombre. On se demande toujours quel est le meilleur moyen d'arriver à ce résultat. Il peut se trouver des gens qui parlent de "retour en arrière" ou de "libération" par la force et qui n'hésiteraient pas à risquer la destruction du genre humain dans la poursuite d'une liberté dont personne ne pourrait plus jouir. Mais c'est là une attitude futile, qui est tombée en discrédit, et qui ne compte, je l'espère, que peu d'adeptes parmi nous.

D'autres, plus réalistes, comptent sur l'opinion publique ou sur les organismes internationaux et les contacts diplomatiques pour amener les régimes récalcitrants à faire des concessions. On ne saurait nier qu'il y a des moments et des régions où des pressions de ce genre peuvent apporter des résultats concrets. Cependant, dans la pratique, il faut agir avec circonspection et préparer les choses de longue main, si l'on ne veut pas récolter des résultats contraires à ceux que l'on espérait. Ce n'est pas là un levier qu'on peut utiliser sans discernement. Il ne donnera guère plus de résultat si le premier but de ceux qui l'utilisent est moins de faire avancer la cause des droits de l'homme que d'ennuyer les régimes qu'ils abhorrent. Cette méthode ne peut être qu'un palliatif qui probablement n'aboutira pas à une transformation profonde.

Si nous voulons obtenir des résultats plus durables, nous devons être disposés à poursuivre une politique indirecte. C'est un fait patent que le monde est présentement engagé dans un processus d'évolution sociale qui lentement ouvre la voie aux libertés individuelles dans des pays où, il y a dix ans, les perspectives étaient vraiment sombres. Le Canada a joué un rôle dans cette évolution en facilitant des contacts qui ont aidé à dissiper des sentiments d'hostilité. Nous avons démontré que la liberté n'est pas une arme dangereuse et que, en acceptant de traiter avec les peuples du monde entier, quel que soit le régime qui les gouverne, nous ne cherchons pas à renverser l'ordre établi chez ceux où la liberté reste suspecte. Nous ne saurions envisager l'avancement des droits de l'homme dans des pays où les gouvernements se sentiraient menacés. Nous ne saurions, même à la longue, induire ces gouvernements à étendre, contre leur gré, le champ d'application des droits de l'homme. Ce que nous pouvons faire, c'est de créer un climat de bonne volonté et j'ai la conviction, - les témoignages ne manquent pas à cet égard -, que le succès couronnera cet effort.

Les grands moyens de communication sont des instruments indispensables à la dissémination de la connaissance et de la compréhension des problèmes relatifs aux droits de l'homme et, à cet égard, la presse ethnique en particulier a un rôle vital à jouer. Vous vous devez d'encourager vos lecteurs à conserver leurs richesses culturelles afin d'enrichir ainsi tous les secteurs de notre société.

Une conférence de l'UNESCO, tenue il y a déjà quelques années, a bien signalé un problème important auquel vous pourriez vous attaquer, celui du rythme différent d'adaptation culturelle des divers groupes d'âge d'immigrants et de la tension qui en résulte au sein de la famille. La presse ethnique a un rôle tout à fait particulier à jouer ici, en permettant aux parents de conserver les contacts culturels qui leur sont chers, tout en augmentant leur attachement au milieu canadien.

Bien que l'enseignement assuré aux immigrants adultes de langue étrangère puisse être de très haute qualité, beaucoup de nouveaux arrivés ne parviendront jamais à une vraie maîtrise des langues anglaise ou française. Un grand nombre d'entre eux n'acquerront que les rudiments nécessaires à leurs besoins économiques immédiats et à d'autres aspects essentiels de la vie quotidienne. Le rôle de la presse écrite dans la langue de l'immigrant est donc double: d'abord, maintenir des liens précieux avec la culture et l'évolution du pays d'origine; ensuite, étendre la compréhension et les connaissances que l'immigrant peut avoir du mode de vie, des coutumes et des richesses du Canada.

Une presse ethnique sérieuse est donc en mesure de contribuer fortement à créer des relations saines entre les différents groupes ethniques et à raffermir l'édifice social du Canada. Je suis persuadé que vous jouez et continuerez à jouer un rôle important dans l'accomplissement de la mission du Canada, qui consiste à démontrer à toutes les nations du monde comment diverses cultures peuvent s'épanouir ensemble dans la paix et l'harmonie.

S/C